

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

N°2023-30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 25 Mai à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 19 mai deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury,.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Agnès Varachaud délégation à Patrice Chauvel, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Thierry Dauchart délégation à Philippe Lalay, Jean-Pierre Broussaud délégation à Louis Furlaud, Christian Vignerie délégation à Jean Meynard, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

Secrétaire de séance : Pierre Varachaud

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer avec l'entreprise COGITE un avenant n°1 au marché d'étude de diagnostic des ouvrages d'assainissement collectifs présents sur le territoire de la communauté de Communes Ouest Limousin et d'étude de transfert de la compétence. Lot n°2.

Monsieur le Président rappelle que le CCAP du marché énoncé ci-dessus contient en son article 2 une formule légale d'actualisation des prix qui est la suivante :

$$C_A = I_{(m-3)} / I_0$$

dans laquelle :

I_0 = Valeur de l'index national « ingénierie » (base 100 en janvier 1973) du mois « m_0 » fixé dans l'acte d'engagement (mois d'établissement du prix).

$I_{(m-3)}$ = valeur de l'index national « ingénierie » du mois antérieur de trois mois au mois « m » contractuel de commencement de la mission.

Ce mois « m » est celui de l'accusé de réception par le titulaire de l'ordre de service notifiant le démarrage des prestations.

Cette formule d'actualisation des prix entraîne une hausse du prix du marché d'un montant de 3115,59 € HT, soit 7,285 % du prix du montant initial (42 765,59 € HT).

Cette actualisation étant supérieure à 5% du montant initial du marché, il est nécessaire que le Conseil Communautaire l'entérine par délibération.

Il convient également, via cet avenant, de corriger quelques petites « incohérences » purement administratives entre le CCAP et l'Acte d'Engagement, étant entendu que les prescriptions de l'Acte d'Engagement prévalent et ne sont pas remises en cause.

Considérant que l'économie globale de ce marché n'est pas remise en cause par cet avenant,

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à son adoption,

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

-ADOPTÉ cet avenant n°1 au marché d'étude diagnostics des ouvrages d'assainissement collectif présents sur le territoire de la communauté de communes Ouest-Limousin et d'étude de transfert de la compétence. Lot n°2

-AUTORISE monsieur le Président à signer cet avenant n°1 au lot n°2 du marché d'étude diagnostics des ouvrages d'assainissement collectif présents sur le territoire de la communauté de communes Ouest-Limousin et d'étude de transfert de la compétence, avec l'entreprise COGITE.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD